

T 1440411 SIA 06

ETAT FRANCAIS  
PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE

2<sup>e</sup>me DIVISION  
Ier Bureau  
BEAUX-ARTS

Le PREFET DELEGUE de

TOULOUSE

à Monsieur GUITARD, Président de la Section  
Permanente de la Commission des Sites  
Musée St Raymond Place St Sernin TOULOUSE

Toulouse, le

17 JUIN 1944

Objet : INVENTAIRE DES SITES DONT LA CONSERVATION PRÉSENTE UN  
INTERET GÉNÉRAL.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale a, par arrêté du 11 Avril 1944

inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général les anciennes maisons à pans de bois dans la rue du Sac à Rieux-Volvestre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE PREFET DELEGUE,

Le Secrétaire Général

